

## ORDRE DU JOUR DU 1<sup>er</sup> MAI 2017

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2017
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - a) Ministre des Transports, confirmation de l'aide financière PAERRL volet principal 66 026 \$
  - b) Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé. Résolution de la MRC 2017-03-46 : Adoption du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de convertir une partie d'une zone de réserve en zone d'aménagement dans la municipalité de St-Maurice.
  - c) Erreur de Non-publication Le Nouvelliste
  - d) Demande de passage et Halte-Ravito – Les Défis de l'été 2017
  - e) Présentation et offre de service de Techni-Consultant concernant le plan d'intervention et travaux d'infrastructures
  - f) Plan stratégique de développement durable, remis par la MRC des Chenaux
  - g) Installation hotte de poêle au centre communautaire
  - h) Trépied espace clos et ligne de vie
  - i) Inspection du puits STL-2 par LNA géo caméra
6. Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2017
7. Dépôt des écritures de journal d'avril 2017
8. Résolution relative à la tonte du gazon pour la Fabrique St-Luc
9. Résolution pour l'adoption du programme de formation et perfectionnement en ligne de L'ADMQ, formation avec Mme Béland de l'ADMQ, formation avec Marie-Andrée Lemire de notre firme comptable ainsi que la formation sur PG (notre logiciel comptable) pour la directrice générale Tania Imhof.
10. Résolution autorisant le Maire à participer au congrès de la FMQ et autorisant la Directrice générale à participer au congrès et au colloque de zone de l'ADMQ
11. Résolution relative à la mise à jour du poste informatique de la Directrice générale
12. Résolution concernant la demande de subvention rang St-Joseph-Est
13. Résolution retirant l'autorisation à Mme Manon Shallow et à Linda Turcotte à signer les chèques et tous documents municipaux
14. Résolution relative à l'adoption de règlement numéro 2017-415 modifiant le règlement de zonage
15. Résolution relative à l'Assemblée publique de consultation
16. Avis de motion pour le Règlement modifiant le règlement de zonage
17. Questions diverses
18. Période de questions
19. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 1er mai 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                              Mesdames     Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                              Messieurs     Jacques Lefebvre, conseiller  
  Frédéric Morissette, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Tania Imhof, directrice générale, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 13, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes
- Résolution pour ajournement de la séance au 3 mai 2017

### 3. Résolution 2017-05-63

#### **Approbation du procès-verbal du mois d'avril 2017**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'avril 2017, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2017-05-64

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois d'avril 2017, datée **28 avril 2017**, du chèque **3608 à 3625** et du prélèvement # **798 à # 810** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **18 088.50 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer d'avril 2017 (**analyse comptes fournisseurs**) datée du **28 avril 2017**, pour des montants de **11 638.28\$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois d'avril 2017, datée du 30 **avril 2017**, pour les salaires versés du numéro # **503837** au numéro # **503860**; pour un montant total de **10 712.57 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. Lecture de la correspondance

### a. **Ministre des Transports, confirmation de l'aide financière PAERRL volet principal 66 026 \$**

Le ministre des Transports monsieur Laurent Lessard, nous confirme une aide financière au montant de 66 026 \$, provenant du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – volet principal. Nous recevons exactement cette somme chaque année sans aucune indexation, et ce depuis 1993.

### b. **Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé**

La MRC adopte par la résolution 2017-03-46, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de convertir une partie d'une zone de réserve en zone d'aménagement dans la municipalité de St-Maurice

### c. **Erreur de non-publication dans le Nouvelliste**

M. Jean Beaumier s'excuse auprès de la municipalité. Puisqu'il n'y a pas eu d'achat d'espace publicitaire dans le cahier de la MRC, il ne pouvait pas y avoir de compensation sous forme d'erratum ou de nouvelle publication du texte. Il endosse personnellement la responsabilité de cette erreur.

### d. **Les défis de l'été 2017 / demande d'une Halte-Ravito à l'édifice municipal de St-Luc-de-Vincennes le 17 juin 2017**

Les Défis de l'été 2017, présenté par Desjardins, demande notre autorisation pour organiser une Halte-Ravito à l'édifice municipal de Saint-Luc-de-Vincennes. Ils ont besoin d'un endroit où les cyclistes auront la possibilité de s'arrêter pour se reposer un peu, remplir leur gourde d'eau, s'abriter en cas de fortes pluies, prendre une collation et/ou utiliser les toilettes. L'activité se tiendra le samedi 17 juin prochain. L'organisation prendra en charge la logistique de l'évènement, c'est-à-dire la distribution de leurs collations, l'installation d'une tente EZ-up avec une table et deux chaises. Ils installeront également au besoin de la signalisation et des poubelles. Deux employés de l'organisation seront également sur place pour veiller au bon fonctionnement de l'évènement. Le conseil est d'accord avec cette demande.

## **Résolution 2017-05-65**

**CONSIDÉRANT** la demande qui nous est adressée par Les Défis de l'été 2017 pour l'organisation d'une Halte-Ravito à Saint-Luc-de-Vincennes le samedi 17 juin 2017;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes donne accès aux installations de l'Édifice municipal (services sanitaires, terrain, aire gazonnée et aux stationnements) situé au 660, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes pour Les Défis de l'été 2017, présenté par Desjardins, samedi le 17 juin 2017;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. **Présentation et offre de service de Techni-Consultant concernant le plan d'intervention et travaux d'infrastructures**

M. David Lafontaine présente son offre de services professionnels pour une assistance technique dans le cadre du projet de remplacement des conduites prévues en priorité dans le plan d'intervention fait par Stantec.

f. **Plan stratégique de développement durable, remis par la MRC des Chenaux**

Il a été convenu au conseil de la MRC des Chenaux que tous les conseillers municipaux devront recevoir l'information au sujet du Plan stratégique de développement durable. Il est important d'en prendre connaissance. Vous en trouverez une copie papier au bureau municipal à des fins de consultation. Il vous a été également transmis par courriel.

g. **Installation hotte de poêle au centre communautaire**

M. Sylvain Brien a demandé une deuxième soumission pour cette installation. À cause de la présence d'amiante, l'installation serait très coûteuse (responsabilité et autres). Les hottes seront installées par M. Brien et il ne sera pas question de sortir l'air dehors, ce sera des hottes avec un filtre.

**Résolution 2017-05-66**

**CONSIDÉRANT QUE** notre assurance MMQ demande l'installation de hotte au centre communautaire pour être conforme;

**CONSIDÉRANT** la présence d'amiante dans les murs de l'édifice et la complexité des travaux pour l'installation des hottes avec une sortie extérieure;

**PAR CES MOTIFS** et sur la proposition de Robert Normandin, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'installation de deux hottes de cuisine au centre communautaire par M. Sylvain Brien. Ces hottes de cuisine seront avec un filtre au charbon.

h. **Trépied espace clos et ligne de vie**

**DOSSIER À L'ÉTUDE**

i. **Inspection du puits municipal par géocaméra et analyse d'eau**

**DOSSIER À L'ÉTUDE**

6. **Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars 2017**

La directrice générale dépose le rapport financier trimestriel, pour la période se terminant le 31 mars 2017; conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

**7. Dépôt des écritures de journal d'avril 2017**

La directrice générale dépose les écritures du journal général du mois d'avril 2017.

**8. Résolution 2017-05-67**

**Résolution relative à la tonte du gazon pour la Fabrique St-Luc**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande verbale est adressée au conseil municipal, afin que la municipalité s'occupe de la tonte du gazon au cimetière et à l'église de la Fabrique St-Luc;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a accepté cette demande depuis quatre (5) ans, et ce travail représente environ 40 heures au taux de 22\$/heure, réalisé uniquement par l'étudiant;

**CONSIDÉRANT QUE** notre assureur a été dûment informé de notre intention qu'un employé de la municipalité soit l'étudiant embauché pour la période estivale exécute les travaux de la tonte du gazon et l'assureur nous a confirmé qu'aucun avenant n'est à émettre puisque l'étudiant est un employé rémunéré de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique devra assumer et payer les coûts pour le salaire et les déductions à la source de l'étudiant ainsi qu'un montant pour l'utilisation des équipements et de l'essence;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil de la municipalité accepte la demande de la Fabrique St-Luc et procédera à la tonte du gazon du cimetière et à l'église si requise, pour la période où l'étudiant sera disponible, et ce jusqu'à la mi-août 2017, ce travail étant effectué uniquement par le biais de l'étudiant embauché par la municipalité;

**QUE** la Fabrique assume et acquitte à la municipalité sur présentation de factures, les coûts inhérents pour ses travaux, soit la somme de vingt-deux dollars (22\$) de l'heure, comprenant le salaire et les déductions à la source de l'étudiant ainsi que l'utilisation des équipements et l'essence.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. Résolution pour adoption des frais de formation de la nouvelle directrice générale Tania Imhof**

**DOSSIER À L'ÉTUDE**

**10. Résolution 2017-05-68**

**Résolution autorisant le maire à participer au congrès de la FQM et autorisant la directrice générale à participer au congrès et colloque de zone de l'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des Municipalités organise chaque année un congrès annuel pour ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux organise également un congrès annuel et un colloque de zone à l'intention de ses membres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que le maire et la directrice générale participent à ces événements;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot à participer au congrès de la FQM et autorise la directrice générale Tania Imhof à participer au congrès et colloque de zone de l'ADMQ;

**QUE** les frais pour le congrès de la FQM pour M. le Maire sont inclus dans la quote-part payable à la MRC des Chenaux;

**QUE** les frais d'inscription pour le congrès de l'ADMQ sont de 519\$ plus taxes et les frais d'inscription pour le colloque de zone sont d'environ 100\$ et il faut prévoir les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 11. **Résolution 2017-05-69**

##### **Résolution relative à la mise à jour du poste informatique de la Directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait fait l'acquisition d'un ordinateur de bureau pour la directrice générale en 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait fait une mise à jour du système informatique en mai 2014, on avait alors reporté le remplacement du poste de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la durée de vie d'un ordinateur en 2017 dépasse rarement les 5 ans et que cet ordinateur a maintenant 8 ans, ce dernier étant le poste maître de la municipalité avec tous les dossiers comptables et municipaux. Advenant une brisure ce poste de travail le bureau municipal serait dans l'impossibilité de fonctionner pendant plusieurs jours, voir plusieurs semaines.

**CONSIDÉRANT QU'**Infoteck, fournisseur en ce domaine pour la municipalité, a évalué les coûts de remplacement dudit poste, qui représente 1 208.85 \$ plus taxes, le temps du technicien est inclus dans la banque d'heure de la MRC.

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de, Nicole Grenon, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la soumission d'Infoteck datée du 28 mars 2017 portant le numéro 42654, pour remplacer le serveur existant.

**QUE** la somme requise soit prise à même le budget prévu pour les activités d'investissement pour équipement de bureau.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**12. Résolution relative à la demande de subvention au ministre du Transport M. Laurent Lessard pour le Rang St-Joseph-Est**

**DOSSIER À L'ÉTUDE**

**13. Résolution relative à l'adoption du projet de règlement numéro 2017-415 modifiant le règlement de zonage**

**DOSSIER À L'ÉTUDE**

**14. Résolution relative à l'assemblée publique de consultation**

**DOSSIER À L'ÉTUDE**

**15. Avis de motion Règlement modifiant le règlement de zonage**

**DOSSIER À L'ÉTUDE**

**16. Questions diverses**

**a. Résolution 2017-05-74**

**Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des comptes suivants :

L'union vie	1 374.62 \$
Imprimerie Le François	339.18 \$
Xérox	42.15 \$
Visa Desjardins	370.22 \$
<b>Total</b>	<b>2 126.17 \$</b>

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**b. Résolution 2017-05-75**

**Résolution d'ajournement**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, la séance sera ajournée au 3 mai 2017 à 20 h 26 à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

**17. Période de questions**

Aucune question.

**18. Résolution 2017-05-76**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, la séance est levée à 20 h 26.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Tania Imhof, Dir.gén. & sec.-très.

**Procès-Verbal du 1er mai 2017 a été revu et corrigé (erreur cléricale)  
à la demande de la Firme comptable Dessureault CPA et Associés Inc.**

**Notez que la numération a été vue et qu'il est impossible de changer  
les séquences, car nous retrouvons une suite logique dans la prochaine  
séance.**

*Annie Beaudoin*

Directrice générale & sec. très.

Date : 5 mars 2018